

Juillet 2026

La gazette du relais

Les permanences du Relais
sont organisées comme suit

À Volgelsheim 16 rue de Neuf-Brisach
Les lundis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

À Fessenheim 2 rue du Rhin
Les jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

L'équipe du Relais est joignable
du lundi au vendredi :

03 89 72 27 77

relais.pe@alsacerhinbrisach.fr

SOMMAIRE

DU CÔTÉ DU RELAIS
ACTU METIER
LE DOSSIER
INFORMATIONS

BIENVENUE
aux nouvelles assistantes maternelles :

Mme DO NASCIMENTO Sandrine
de Biesheim

Mme SCHERRER Nathalie
de Munchouse

Mme BLEAUWART Elodie
de Kunheim

Mme KRETTNICH Pauline
de Fessenheim



Du côté du relais



Atelier collage au périscolaire de Volgelsheim



Atelier ludique avec
les résidents de
l'établissement
"Oui Séniors" à
Volgelsheim



Du côté du relais



Matinée à la Maison
de la Nature à
Hirtzfelden



Promenade au parcours de santé à Blodelsheim



Sortie de fin d'année au parc d'Eiblen à Ensisheim

Du côté du relais



Promenade à
Rustenhart





ACTU METIER

L'indemnité d'entretien

L'indemnité d'entretien a été revalorisée au 1er juin 2026 : son montant ne pourra être inférieur à 3,83 € (90% du minimum garanti) par enfant pour une journée de 9h d'accueil. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour. Il ne peut être inférieur à 2.65€.

Cette indemnité concerne les fournitures destinées à l'entretien de l'enfant chez son assistant maternel, elle couvre et comprend :

- Le matériel et les produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches de l'enfant ou les frais engagés par l'assistant maternel à ce titre ;
- la part afférente aux frais généraux du logement de l'assistant maternel agréé.

Elle peut-être calculée selon la durée des jours d'accueil grâce au simulateur sur www.service-public.fr

moins de 6h15	2.65 €
6h30	2.83 €
7h	3.05 €
7h30	3.27 €
8h	3.48 €
9h	3.83 €
10h	4.36 €



LE DOSSIER

Les transmissions

Les transmissions assurent la continuité éducative, elles sont importantes pour l'assistante maternelle et le parent employeur.

Le matin, le parent transmet les informations concernant l'enfant (sommeil, repas, santé) et au départ de l'enfant, l'assistante maternelle transmet au parent ce qui s'est passé dans la journée pour leur enfant (repas, sieste, sortie, jeux, humeur etc...)

Le cahier de liaison peut être un outil très utile, c'est un support écrit qui laisse une trace et permet d'avoir des observations. Il peut être sous forme de classeur ou de cahier, il est surtout utile la première année d'accueil pour établir une relation de confiance entre le professionnel et le(s) parent(s) mais il ne faut pas qu'il soit chronophage pour les 2 parties.

Echanger oralement en face à face est un moment privilégié qu'il ne faut pas négliger cela permet d'aborder d'autres sujets plus ou moins informels.

Les transmissions sensibles faites à l'oral se font à part, c'est à dire pas devant d'autres parents et d'autres enfants.

Lors des transmissions il est souhaitable que le professionnel ne pose pas de jugement en disant par exemple : "Il a été pénible, il fait la comédie".

Si effectivement l'enfant a beaucoup pleuré ou était agité il est préférable de dire "Aujourd'hui a été un jour plus compliqué, il a plus pleuré et était plus agité qu'habituellement".

Les messageries numériques type WhatsApp peuvent être un complément d'information sur la journée de l'enfant, mais attention à ne pas envoyer des photos toutes les 5 minutes aux parents, car dans ces moments là l'enfant n'est plus sous votre surveillance physique et psychique. De plus si un jour vous n'envoyez pas de photos, le parent peut s'inquiéter et sûrement sans raison. Soyez vigilant !

En conclusion :

Le cahier de liaison est un complément d'informations des échanges oraux, il est utile surtout si le professionnel et le(s) parent(s) l'alimentent régulièrement.

Les transmissions doivent être factuelles : informer sur la santé, l'alimentation, le sommeil, les activités de l'enfant.

Il est important de valoriser la journée de l'enfant en racontant ses expériences, ses interactions, des anecdotes. L'observation est le meilleur outil pour transmettre au mieux la journée de l'enfant.

Une recette unique n'existe pas pour les transmissions, il faut de l'écoute, des échanges et établir une communication saine et de confiance avec le(s) parent(s).

Informations

Depuis le 13 avril 2026, Monsieur Thierry SAUTIVET est le nouveau Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach. Il est également le Maire de la commune d'Appenwihr.



L'équipe du RPE vous souhaite un bel été



Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
16 rue de Neuf-Brisach 68600 VOLGELSHEIM
Tél. : 03 89 72 56 49 – Fax : 03 89 72 95 30
Site internet : www.cc-alsacerhinbrisach.fr

Rédaction : Laurence CROVISIER, Katia SCOURZIC, Mélissa BURDLOFF